N° 182 — 17e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Samedi 1er Juillet 1905

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabriques (près la place de Trélon). TOURCOING, rue Verte, 39

Bureau administratif : Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES : 0 fr. 25 — RÉCLAMES : 0 fr. 50 — FAITS DIVERS : 0 fr. 75 — LOCALES : 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE

ARCHIVES Communales

AVIS IMPORTANT

Les comptes de liquidation de la Société anonyme « Le Progrès du Nord » devant être clôturés le 3 Juillet, nous dégageons toute responsabilité au sujet des pommes qui pourraient être réclamées aux liquidateurs après cette date. Les réclamations et factures doivent être adressées soit au « Progrès du Nord », soit aux liquidateurs, jusqu'au 1er Juillet.

LES LIQUIDATEURS, TITHEN, E. BART, Leon POTIÉ.

Lille, le 21 Juin 1905.

LES EXILÉS

Le gouvernement a pris l'initiative d'un projet d'amnistie qui sera voté sans opposition par les Chambres, et grâce auquel les condamnés de la Haute-Cour pourront rentrer en France.

Les républicains accueilleront cette mesure avec joie. Ils n'ont point l'âme mauvaise, et la rancune n'est pas leur fait. Traqués et poursuivis avec âpreté pendant les années de la Restauration, sous le règne de Louis-Philippe et au cours du deuxième Empire, ils ont appris à connaître les douleurs de l'exil et ils seraient heureux de les épargner à d'autres.

Il faut se hâter d'abréger qu'entre les proscrits actuels et ceux d'après le Deux-Décembre, il y a des différences capitales. Quel était le crime des victimes de Louis Bonaparte ? Quel tribunal régulier avait prononcé contre eux une condamnation ? C'est ce qu'il faut se demander, lorsqu'on qualifie les nationalistes cherchent à confondre les situations. Aucun rapprochement n'est possible entre les exilés d'autrefois et ceux d'aujourd'hui.

Les Charras, les Quinet, les Bancel, les Laussedat, les Hugo, les Madier et vingt autres, revêtus d'un mandat régulier, en avaient été dépossédés par la force. Défenseurs et représentants de droit, ils se voyaient chassés de leur pays par la violence et l'usurpation. Pas un juge n'avait été appelé à se prononcer sur leur sort ; aucune forme judiciaire ne s'était appliquée à leur exil ; et ces honnêtes gens souffraient de leur fidélité aux lois de leur pays.

Il faudrait être fou pour essayer d'établir un parallèle entre eux et M. Déroulède, par exemple. Cet apôtre du système plébiscitaire qui nous fit perdre cinq milliards et deux provinces, n'a pas vu se dresser contre lui l'arbitraire d'un illégitime pouvoir, né du meurtre et du parjure. On ne l'a pas traîtreusement saisi dans son logis, au milieu des siens, pour l'envoyer vivre errant sur un sol étranger. A aucun moment sa liberté n'a été menacée. Il a écrit et parlé comme il l'a voulu, sans avoir à redouter la censure, les avertissements et la prison. Tous ses privilèges de citoyen ont été respectés.

M. Déroulède fut d'autant plus coupable, et coupable sans la moindre excuse, qu'il vivait dans un pays d'indépendance individuelle, où toutes les opinions peuvent se produire sans danger, où toute action d'opposition est permise, où rien n'entrave la propagande, à ce point que des Français peuvent afficher hautement leur intention de renverser le gouvernement, par des moyens légaux, sans risquer Cayenne ou Lambessa. Ce n'est pas sous l'Empire qu'il eut été possible de se présenter comme candidat *royaliste*, ou comme candidat *républicain*. Le régime actuel, large et tolérant, ferme les yeux et laisse faire.

Mais ce qu'il ne saurait admettre, c'est la tentative d'émeute ou de coup d'Etat, c'est l'essai d'embauchage de l'armée en vue de la violation des lois, c'est, en un mot, ce qu'a fait M. Déroulède. Celui-ci a commis les attentats que rien ne saurait atténuer, et il a été justement frappé par un tribunal régulièrement constitué. Et ceci encore creuse un abîme entre les amnistiés de demain et les proscrits du Deux-Décembre, qui ne furent point jugés. Il est vrai qu'ils ne pouvaient pas l'être, puisqu'ils n'avaient rien fait d'illégal et de factieux.

Je n'ignore pas qu'on s'est élevé, dans les journaux réactionnaires et cléricaux, contre la Haute-Cour, dont on a contesté la régularité. Il suffira de rappeler, pour faire justice de ces appréciations occasionnelles, que cette institution figure dans nos lois constitutionnelles, et qu'elle a été créée par l'Assemblée de Versailles, qui n'était point républicaine. Si on a la curiosité de feuilleter le *Journal Officiel*, on y verra que tous les conservateurs se prononcèrent en faveur de la Haute-Cour, sans doute parce qu'ils se pensaient pas que le Sénat serait un jour animé d'un esprit démocratique. Ces législateurs ne supposaient en rien de forger une arme contre la liberté, et voici que cette dernière rencontre dans le tribunal sénatorial la plus forte de ses garanties.

Ceux qui comparaissent devant la Haute-Cour, plus privilégiés que les républicains de 1851, ont la faculté de se défendre, et l'on sait que rien ne vient étouffer leur voix. Mais leurs avocats ne se bornent pas là, car la République, quand elle consent à les gracier, à leur ouvrir les portes de leur patrie, de cette patrie qu'ils servirent si mal en cherchant à y ériger le gouvernement qui les expulse pas sa clémence en prétendant les contraindre à de dégradantes abdications.

Elle ne leur demande pas des promesses ou des serments. En décrétant l'amnistie, elle n'accompagne pas cette mesure de restrictions qui n'en permettraient pas l'acceptation à de nobles âmes : il en était différemment sous l'Empire. Et mesurez par ce seul trait la différence des deux régimes ! Louis Bonaparte imposait diverses conditions aux innocents qu'il daignait « graciier en France ! La République pardonne à des coupables, sans mettre au prix d'un pardon, sans faire trafic de sa générosité.

En voilà assez pour démontrer qu'il n'y a rien de commun entre les exilés de 1905 et ceux du Deux-Décembre. Avec le poète, la démocratie considère toujours que l'exil est impie, mais elle ne le confond pas avec une condamnation méritée, prononcée dans des conditions normales, à la suite d'actes graves, que les accusés avouent et dont ils tirent vanité. C'est ce qu'il fallait expliquer afin de faire justice, une fois pour toutes, des sophismes dirigés à ce sujet par des gens sans bonne foi.

Le gouvernement, soucieux de mettre fin à de regrettables divisions, désireux, dans l'intérêt du pays, de faire naître l'oubli salutaire des anciennes querelles, n'a pas voulu appliquer la loi d'amnistie aux seules faits appréciés par la Haute-Cour. Il entend en étendre le bénéfice aux citoyens frappés à l'occasion de l'affaire des fiches, et nous estimons qu'il a raison. Les inquiétudes que nous venons d'éprouver pendant ces dernières jours, démontrent combien est nécessaire l'union de tous les Français. Efforçons donc les traces de nos discordes, oublions, pardonnons, espérons comme de bons citoyens et sachons nos meilleurs souvenirs et nos rancunes sur l'autel du vrai patriotisme.

HENRY JAGOT.

La Politique

Nous nous achemineons vers une solution pacifique de conflit franco-allemand.

La France ayant donné la preuve de son esprit de bonne volonté, en acceptant le principe de la conférence, on voit pas comment cette histoire de Maroc pourrait redevenir dangereuse pour notre tranquillité présente.

Quelques orateurs sont encore manifestés par l'Allemagne, au sujet des difficultés que les délégués anglais soulèveront peut-être au cours des débats.

Mais, outre qu'il n'est pas établi que l'Angleterre voulût se brouiller avec l'empire allemand, il est certain que nous ne pouvions nous faire les champions d'une cause qui n'est pas la nôtre.

Ce qui nous intéresse avant tout, c'est la situation très particulière, et très privilégiée, que nous devons occuper au Maroc, en raison de notre voisinage immédiat avec ce pays aujourd'hui si troublé.

Jamais la France n'a pu songer un moment à gêner le développement du commerce allemand chez les marocains, mais elle avait l'obligation de s'assurer, dans l'intérêt de ses possessions de Tunisie et d'Algérie, une influence prépondérante dont personne, ce surplus, ne saurait la nécessité.

Dans ces conditions et puisque l'opinion allemande elle-même, favorablement impressionnée par notre bon vouloir et l'évidente sincérité de nos désirs d'entente, ne s'élève pas contre ces principes, il est impossible qu'un accord définitif n'intervienne pas avant longtemps.

Nous saurons gré à M. Rouvier d'un résultat obtenu par la prudence et l'énergie avec lesquelles il est parvenu à réparer les fautes commises par M. Delcassé. Il a agi en homme d'Etat de premier ordre. — *H. J.*

Réformes Electorales

La vote du Sénat rejetant le mottié de la loi relative à la liberté « et au « secret du vote », et laissant du même coup tomber la loi entière, a causé une vive surprise chez un grand nombre de parlementaires ; c'est qu'elles ne se sont pas bien rendu compte que le Sénat, avec son large scrutin départemental, se mettait comme la Chambre le besoin de nos préoccupations qui ont pris très à cœur pour protéger le scrutin uninominal d'arrondissement et de canton.

Le rapporteur de la commission sénatoriale, M. Lintilhac, avait présenté un remarquable rapport où l'on aimait à louer l'élégance du style sur le choix des arguments ; il demandait au Sénat, ce qui paraissait tout simple et tout juste, d'adopter le texte qui lui venait de la Chambre des députés ; mais si l'on considère la légitime confiance que le Sénat a dans son propre mode électoral, l'autorité et le prestige qu'il en retire, la facilité et la sécurité à la fois qui accompagnent un large scrutin départemental, on s'explique très bien le froideur et même l'espèce d'entêtement que la haute assemblée a témoignées à l'égard des réformes d'apparence mesquine que la Chambre avait jugé bon de accorder pour protéger son scrutin uninominal et parcel faire.

Les efforts de M. Lintilhac et de la commission, ne sont point parvenus à relever le niveau de ce débat qui n'est développé au milieu de l'indifférence et presque de la raillerie de la grave assemblée. Les républicains les plus notoires du Sénat, qui ont eu non dans la politique et dans l'histoire de leur parti, ont voté contre ou se sont abstenus, et j'ai été témoin de l'émoi du scandale que cette attitude a causé à d'autres collègues républicains. Mais le Sénat qui considérait ces mesures empiriques ne pouvait de vue du scrutin de liste, ne pouvait pas y attacher l'importance que les députés y attachaient au point de vue du scrutin d'arrondissement.

Si M. Lintilhac avait tous compte de cette différence, il aurait peut-être réussi à obtenir du Sénat le vote qu'il sollicitait. S'il avait prié la Haute-Assemblée de se dégager de son propre et heureux système départemental et de son scrutin de liste, où tout se lait avec largeur et facilité, pour regarder les conditions de scrutin d'arrondissement, auxquelles les députés sont restés jusqu'à présent attachés, s'il avait dit ce Sénat : « Je comprends très bien que ces choses vous paraissent superflues, vous n'en avez pas besoin dans les conditions de liberté, de bonne indépendance morale et politique où vous avez l'honneur de vous montrer ; mais il ne s'agit pas de vous. Mesurez-le d'égal d'une autre Chambre, où l'on est dès sur la base le plus étroite et le plus fragile, où milliers des luttes individuelles les plus passionnées, et songez cependant que cette Chambre représente le suffrage universel immédiat et direct, et goelles contradictoires elle rencontre dans son certain pour s'élever à la hauteur de sa fonction ; songez quelle sorte de contradiction il y a entre un et grand rôle et un si petit mode de relation ; et alors vous ne refuserez pas ce que la Chambre a jugé elle-même nécessaire à la dignité et à la légitimité de ses élections uninominales d'arrondissement et du fragment d'arrondissement ! » Si M. Lintilhac était posé ainsi la question, et d'une manière bien plus expressive que je ne le fais moi-même, l'insigne qu'il aurait sa gain de cause.

Il apparaît plus clairement que jamais que la Chambre doit demander à un scrutin plus large, à une loi électorale organique plus digne du suffrage universel et de la souveraineté nationale, la force morale et politique, la dignité, l'indépendance quelle demandait en vain à des enveloppes gommées et à des compartiments de bois blanc !

Encore une fois, je ne dis pas que ces préoccupations, ces précautions d'ordre matériel et pratique soient absolument à dédaigner ; je les ai soutenues ici-même, dans le *Progrès du Nord*, comme je les ai soutenues avec mes amis de parti radical au Comité de la rue de Valois ; mais je n'ai cessé de répéter qu'il ne faut pas attendre de tels moyens des résultats moraux et politiques qu'ils ne contiennent pas et qu'ils ne peuvent pas nous procurer ; et d'ailleurs, pour le moment, ces moyens ont été rejetés par le Sénat et ceux sommes en présence du *statu quo* le plus déplorable !

C'est-à-dire que depuis cette législature, élue en 1892 et arrivée presque au terme de son mandat, nous avons réclamé tous les jours des réformes électorales, dont la nécessité est reconnue par tous les esprits politiques, soucieux de l'avenir de la démocratie, préoccupés d'avoir une France libre, grande et forte de présenter des mechinations étrangères, et nous sommes dans cette date extrême, puisque à la Veille des élections, nous avons rien fait. Nous avons tout fait et rien fait. Nous avons pour résultat de nos efforts un par néant !

Ni pour modérer l'abus abominable des dépenses qui tend à changer le lustre des idées et des programmes en un mesquin trafic d'argent, ni pour réformer le malhonnête scandaleuse des affiches, ni pour assurer l'organisation des bureaux électoraux et la correction des dépouillements de votes, ni pour garantir le secret et la liberté du suffrage, rien n'a été fait ; nous sommes dans l'état de nous étions en 1902, et déjà nous voyons se préparer des élections qui vont dépasser en abus tout ce qu'on a vu jusqu'à présent !

Quand on pose la question au Sénat dans ces termes, le Sénat a un esprit trop politique, trop sérieusement républicain pour refuser, non pas seulement à la Chambre, mais à la République elle-même et au pays, les réformes dont le pays a besoin pour conserver sa propre dignité devant l'Europe et devant le monde !

Et, certainement, le Sénat ne refusera pas cette loi qui, en appelant les électeurs à voter non pas seulement pour un homme, mais pour une liste de candidats représentant un programme et des propos, rendra à la démocratie républicaine conscience d'elle-même et à notre parti de vraie valeur dans le gouvernement de la République.

Nous disons que le Sénat ne rejettera pas cette loi, si la Chambre la vote, comme il vient de repousser le cabinet d'isolement !

Et même, la Chambre ayant voté ce réforme électorale organique, vers son entrée mêmes rôle engagement immédiatement, de telle sorte que le Sénat, si nous le désirons encore, sera accordera la cabine par dessus le marché !

HECTOR DEPASSE.

Échos et Nouvelles

Le temps en Juillet

Le Vieux-Major prophétique ainsi le temps en juillet :

« Tout à, temps beau et orageux, sombreuses averses orageuses ; 5, 7, 8, très beau, très chaud ; 9 au 15, pluvieux et très orageux et très variable coupée de temps nuageux avec averses et de belles journées très chaudes ; du 16 au 21, fortes chaleurs, verrière vers le 20 du mois, quelques orages.

Les chiens et les automobiles

Il y a quelque temps au chauffeur de Nancy dérapait au passage d'un chien. Cette bête tuée naturellement au procès. La juge de paix condamne le chauffeur pour n'avoir pas « cherché à en éprouver le chien.

Mais le tribunal civil a infirmé cette décision. Les automobilistes ne sont pas tenus de corner « à chaque fois qu'ils rencontrent des chiens, ce qui rendrait impossible cette espèce de sport qui consiste à lancer des automobiles sur les roues.

Le vertu de l'usage, les enfants qui sortent le même jour que l'héritier du trône qui sont les filleuls du futur empereur.

Oui ! mais cela n'est pas tout ! Un prétendu ami leur prétend que toutes les impressions cérébrales correspondent à toutes les cordées du prisme.

Pour s'en convaincre, il suffit de sortir dans un tube et de le plonger dans une solution chimique. Presque immédiatement, le liquide se colore suivant la nature de l'émotion ou de la pensée qui agite le sujet.

Est-il amoureux, il voit rose : gourmand, il voit violet.

Mais, dans beaucoup de ces accidents, il ne voit que du bleu !

Démence pangermaniste

Le record de ridicule des manifestations pangermanistes a été battu par les gymnastes allemands de Graz, appartenant à la nuance politique de M. de Schenerer.

Fidèles à leur manière, qui est de dire tout ce qui est welche, ils ont organisé un punch d'honneur (*Karfen*) pour célébrer le premier anniversaire de leur dissolution par les Tchèques le 24 juin 1905.

Les assistants ont poussé des cris de : « Vive Alsace » et « et jurè de suivre l'exemple des Vosgiens.

La veine !

Un habitant de Durham vient d'hériter qu'il est l'héritier d'un milliard qui a laissé, en mourant, une fortune de 2 milliards de francs.

L'héritier était très pauvre, très pauvre. Il exerçait la profession d'homme-sandwich, qui est assez mal rétribuée.

Vingt-sept millions lui tombent du ciel. S'il ne devient pas fou de joie, il ne pouvoir se payer du bon temps.

Pari risqué

Un propriétaire russe a parié de se rendre en automobile de Kharkoff à Kharbine, quartier général de l'armée du tsar en Mandchourie.

Le véhicule en partant est blindé, ce qui est une excellente précaution. Mais ce qui est original, c'est le modicite de l'enjeu : douze bouteilles de champagne.

Cet homme se ruinera peut-être en faisant de la vitesse ; ses paris en l'appa. vraiment certainement pas.

Mot du jour

La chaleur a, sur Caliso, des effets qui compliquent sa simplicité.

Comme quelqu'un lui disait :

— La chaleur augmente toujours. J'ai pu constater, cette nuit, vingt-huit degrés...

— A l'ombre ? interrogea condescendant Caliso.

AU JOUR LE JOUR

UN TRUC DE FILOU

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais quand un vieil ami me fait une crasse, on me donne de la neurasthénie.

Dans ces moments-là, on se sent capable de se porter aux plus fâcheuses, aux plus invraisemblables extrémités.

Pour mon compte, il me prend des envies folles de me jeter dans la Deûle, et vous n'ignorez pas, cependant, que ce n'est pas ce qu'un honnête homme peut faire de plus propre.

D'ailleurs, Brackers d'Hugo en a fort bien parlé dans ses remarquables *Notes et Observations politiques sur Lille et les départements du Nord et du Pas-de-Calais*.

De cet ouvrage encore inédit, mais qui sera édité à l'Administration des ponts-et-chaussées, je conseille, en effet, un délicieux poème sur *La Deûle*, dont voici une des plus jolies strophes :

Je dis ici, partisamment,
Que dans aucun département,
Si non dans ce sol toute fête,
On ne peut trouver de rivière,
Forçant mieux l'admiration
Par tant de dégoûtation !
Noire, sale, gauche et vaste,
Telle est, mes chère concitoyens, la Deûle !

Eh ! bien, je sais quelque chose de plus dégoûtant, et c'est le tour de.... Oui ! parfaitement !... que m'a joué hier cet animal de Pivert.

Nous venions d'entrer dans un petit café de la rue de Paris, où il y avait toute sa colonie de mouches, voletant sur les tables, quand ce fourbe me dit :

— Parions vingt sous que si nous posons chacun une pièce de valeur *idem* devant nous, c'est sur le mienne que viendront les mouches.

— Allons donc !

— J'ai appris un air qui fait venir les mouches quand on le sifle. C'est comme, ça qu'on les prend au Venezuela, et c'est plus agréable que le papier empoisonner.

Moi, je crus que Pivert en payait me tête, mais il reprit :

— Parions toujours ! Ça ne te coûtera jamais que vingt sous !

— Allons-y !

.. Nous mettons nos pièces d'argent sur la table, et Pivert commence à siffler tout doucement un air à dormir debout. Crac ! Une mouche arrive, se pose sur en pièce, et il empoche le mienne.

Je dis :

— C'est le hasard !

— Recommençons !

— Ça va !

Nouveau sifflement, nouvelle mouche, et c'est encore Pivert qui gagne ! J'étais vexé comme un dindon, mais je voulais avoir ma revanche.

Eh ! bien, vingt-cinq fois de suite, vous entendes bien, *vingt-cinq fois*, ça coquin-là me gagna ces pauvres pièces de vingt sous, et nous nous arrêtâmes quand il me resta seulement de quoi payer les consommations !

C'était fort, n'est-ce pas ?

Mais ce qu'il y eut de plus fort, c'est qu'une fois dans la rue Pivert me dit d'un ton gagneur :

— Mon vieux, je te crevais plus malin ! Je ne suis pas de tout un charmeur de mouches. Seulement, avant de mettre ma pièce sur la table, j'avais pris soin de la frotter à une moitié de pêche que j'ai dans ma poche ! C'est ça truc...

— Un truc de filou ! m'écriai-je, suffoqué !

— Possible ! Mais je l'ai appris hier, au lycée de *Gouda*.

Là-dessus, ce voleur s'en alla, me laissant abasourdi au milieu de la rue.

C'est alors que l'envie me prit d'aller me flanquer dans la Deûle, et j'y serais, à cette heure, si je n'avais pas songé ces vers de Brackers d'Hugo.

En somme, c'est à ce vieux Brackers que je dois la vie. Il peut être certain qu'il n'a pas obligé un ingrat !

RAOUL TABOSSE.

LE MOUVEMENT POPULAIRE RUSSE

LA RÉVOLUTION A ODESSA

L'insurrection grandit. — On ignore le nombre des victimes. — Une bombe contre une prison. — Neuf navires détruits. — Nouvelle révolte à Cronstadt.

Odessa, 30 juin.

Les incendies et les fusillades ont accompli une œuvre égale de destruction. Les rues sont jonchées de morts et de blessés. Les quais sont dévorés de brasiers étouffants. Aucun quartier ne n'est trouvé sans-sépulcre de sang. La fusillade continue à retentir ; partout on sent le feu à toutes les matières inflammables. Les paquebots de l'administration du port et de l'entrepôt de la Compagnie Russe, les gares de la Compagnie Kochkin, dans les hangars de la Compagnie Russe, les gares de bois, les approvisionnements, détournent des valeurs aux étrangers sont toujours en flammes. La panique irréductible empêche de vive force toute tentative d'éteindre les incendies. C'est la révolution à Odessa, et tout fait prévoir que ce sera bientôt la Révolution russe.

LA TERREUR

Trois navires de la Compagnie Russe, qui n'étaient pas amarrés, ont brûlé jusqu'à la ligne de flottaison.

Beaucoup de navires de toutes nationalités sont menacés de destruction. La loi martiale a été proclamée.

Des groupes de gens frappés de terreur s'enfuient devant les soldats qui tirent à tort à travers.

L'équipage du transport *Vicha* s'est mutiné pendant le voyage de retour de Nicolaïeff. L'équipage a pris fait et hisse pour l'équipage de *Potemkin* auquel il a remis son propre capitaine et ses officiers.

Onze officiers survivants de *Potemkin* ont débarqué ce jourd'hui, après avoir des mis en liberté par l'équipage.

Un groupe d'officiers de *Potemkin*, ayant à sa tête le chapelain, est allé visiter le commandant du district pour lui demander d'accorder les honneurs funèbres en mer à qui est mort.

On ne connaît pas la réponse qui a été faite. Le cadavre du marin a été transporté sur le *Potemkin*.

Aucun journal ne paraîtra à partir de demain à Odessa.

Les canons aux ancres de la Société de crédit sont commandées après une conférence des représentants des comités de la Bourse.

Les consuls auraient réclamé l'envoi de navires de guerre pour sauvegarder les sujets étrangers.

Liverpool, 30 juin.

L'agent d'une maison d'Odessa dit que parmi les navires incendiés, hier, dans le port se trouvaient le *Floria Rabattino* et un vapeur des Messageries maritimes. Presque tous les autres vapeurs étaient britanniques.

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

L'amiral Kolongov, de Sébastopol, avec quatre navires de guerre, arrivera en vue d'Odessa, où il y résolu à faire une sérieuse révolte du *Prince Potemkin* commotion de se rendre, sinon il coulera le cuirassé.

Récit d'un témoin

Odessa, 30 juin.

Voici comment le correspondant du *Central Nord* raconte cet événement dont il a été témoin :

D'après mon évaluation, il n'y a pas eu moins de 800 à 1.000 tués et 2.000 blessés.

Dix mille insurgés forcenés ont été occupés toute la nuit à parcourir la ville avec des torches, du pétrole et des bombes ; ils mettaient le feu partout où ils pouvaient, aux maisons privées comme aux édifices publics, dans tous les quartiers d'Odessa.

L'incendie s'étendait sur une longueur de plus d'un mille, les flammes consumaient les échafaudages de bois sur lesquels passe le chemin de fer descrivant la pente et toutes les moissons dans les environs. La lueur de l'incendie, le crépitement continu des fusils et des canons automatiques se mêlaient pour augmenter l'horreur de cette nuit.

Trois officiers de police, dix agents, vingt-trois cosaques et dix soldats d'infanterie ont été tués. Six cosaques et douze civils ont été tués par une bombe qui a fait explosion dans une rue de la ville.

L'impression du tsar — Le rôle des agitateurs

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

L'empereur a appris hier, à une heure de l'après-midi, la première nouvelle des événements de la *Prince Potemkin*, bouillé a déjà été une vive émotion, partagée par les membres de la famille impériale et son entourage, littéralement atterré de ce fait, prévenant que le souverain et le gouvernement ne peuvent même plus compter sur la fidélité et l'appui de l'armée contre la révolution croissante.

L'impression fut d'autant plus profonde qu'à la malheurée des mutiniers fut tonnerre par les agitateurs révolutionnaires qui l'avaient préparé d'avance, en exploitant successivement la mise en scène, montrant à bord du cuirassé, en mer, après la mort du commandant et des officiers, et faisant hisser le drapeau rouge au remplacement de pavillon naval national de St-André.

Le commandant de la flotte de la Mer Noire l'amiral Tchoukenine, arrivé récemment à Saint-Pétersbourg et qui apprit la fatal événement, a été sans véritable stupeur, seulement hier à trois heures l'après-midi, reçu du tsar l'ordre de repartir immédiatement pour Odessa, afin de diriger l'étouffement de la révolte naval et le rétablissement de l'ordre.

Parmi les bâtiments détruits par l'incendie du port d'Odessa figure le grand navire-transport de la flotte volontaire, indépendamment du navire-transport militaire *Vehlé*, capturé par le *Prince-Potemkin*.

Un cuirassé

Saint-Pétersbourg, 30 juin.

On vient de publier cet ordres du tsar et ordonné à ce vue de garantir le calme publique et de mettre les deux décisions de la ville d'Odessa et des localités voisines :

« Nous avons trouvé nécessaire de déclarer l'état de guerre à Odessa, capitale de district, et de remettre le commandement des troupes du district militaire d'Odessa des droits des autorités militaires et des droits et devoirs spéciaux, des organes administratifs et civils pour la défense de l'ordre dans l'Etat et la tranquillité publique.

Les ravages de l'incendie

La Daily Express reçoit une longue dépêche d'Odessa dans laquelle nous lisons :

« La vaisseau *Prince-Potemkin* se trouve encore en rade et le drapeau rouge flotte toujours sur la sévire, dont l'équipage n'a commis aucun acte de violence envers la ville, en dehors d'un coup de canon.

« On n'a pas encore aperçu les navires de la flotte de la mer Noire, qui est reçu l'ordre de venir mettre à la raison l'équipage mutiné du *Prince-Potemkin*.

« Six des rebelles, en armes, commandent le convoyé du marin Onoitchook, placé sur le quai, sous une tente, et devant lequel les citoyens défilent sans interruption, en protestant des vive hostilités du gouvernement. Tous près des marins qui protègent le convoyé se tiennent deux autres marins de service des signaux, qui sont munis de pavillons de signaux et qui déclarent que, dans le cas où l'on chercherait à toucher aux restes du marin Onoitchook, le cuirassé, ouvrirait par eux, tirerait.

« L'équipage révolté a fait savoir au gouverneur sans les obsèques du marin Onoitchook tueront les en désastre de la ville : les honneurs militaires seront rendus. Si le corps rencontre le moindre résistance, le cuirassé servira le feu immédiatement avec ses canons de 12 pouces.

« L'amiral commandant de port a offert de mettre à bord du cuirassé comme otage pour assurer que les matelots des ordres du troupes, et, avec des brûlots et des bombes à pétrole, incendieront tous les bâtiments embarrassés sur les quais de débarquement. Lorsque la foule atteignit le chemin de fer aérien, les flammes se répandirent des deux côtés, sur une distance de deux kilomètres. Lorsque les wagons prirent feu et tombèrent à travers la construction incendiée, ils mirent le feu aux maisons, aux magasins et aux usines. Heureusement qu'il n'y avait pas de vent. S'il y en avait eu, la moitié de la ville serait été détruite. Pendant que le feu faisait rage, la crépitement des fusils était incessant ; les cosaques avaient trente mitrailleuses et ils tiraient presque sans interruption.

« A la fin de la journée, les corps des morts furent rassemblés et transportés au cimetière sur des camions ordinaires.

« Une bombe a été lancée dans la rue Ekaterinskia et « tué seize cosaques et douze citoyens. Une centaine, jetée par ceux-ci, a tué trois hommes. »

Enterrement du marin Onoitchook

Imposante manifestation

Odessa, 30 juin.

La gare centrale a été incendiée hier soir. Plusieurs personnes ont été blessées et transportées à l'hôpital.

L'enterrement du marin défunt de *Potemkin* a donné lieu à une grande manifestation populaire hier soir. Une procession de plusieurs milliers de personnes suivait le cercueil, qui partit du port et traversa la rue Prokorovsky et se dirigea vers le cimetière militaire. Le cercueil était porté par huit marins. Il était recouvert du drap de Saint-André, sur lequel il y avait de nombreuses couronnes. La procession était composée par des prêtres. Aucun désordre n'a lieu pendant le passage du cortège, et ni la police ni les troupes ne s'intéressèrent le long de la route.

Les raisons du meurtre du matelot !

Les causes de la révolte sont toujours jusqu'à présent mal connues.

D'après une première version, l'officier du *Kniaz-Potemkine* chargé de l'exécution avait été frappé par des matelots et en trois coups de baïonnette détestés lorsqu'il fit usage de son revolver contre Onoitchook.

Une autre version avait, selon laquelle l'officier aurait frappé le matelot, qui résistait à coups de la nouvelle mutinerie Onoitchook, furieux, lui aussi pour venger l'étain à la tête et l'officier aurait frappé en tête et d'un coup de revolver.

Les camarades de la victime se dirigèrent en armes et le bombardèrent sur un tribunal